



# 27ème BOURSE d'ÉCHANGES RETRO

Hall Mendès France - Cours Charles De Gaulle - 17100 SAINTES

## 05 ET 06 Novembre 2022

### FORMULAIRE DE RESERVATION EN INTERIEUR

**Déballage autorisé le vendredi 04 à partir de 15h00 (impératif) et 6h00 le samedi 05**  
Chaque exposant devra décharger son véhicule et immédiatement aller le stationner à l'extérieur

**Remballage autorisé le dimanche 06 à partir de 16h00**

**Toute place NON occupée à 8h00 sera automatiquement redistribuée**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

Téléphone : .../.../.../.../... Courriel : .....

**ATTENTION** : les emplacements seront affectés en fonction de l'ordre d'enregistrement

Professionnel R.C N° : .....

Particulier (carte identité ou permis de conduire) N° : .....

Matériel Exposé : .....

**Aucun engagement sera pris en compte sans votre réservation remplie et renvoyée par courrier et le chèque à l'ordre du CSVE**

#### TARIFS POUR L'INTERIEUR Samedi 05/Dimanche 06

MUR : 10.00 € /ml X .....ml = .....€

Allée : 8.00 € /ml X .....ml = .....€

ILOT : 8 € /m<sup>2</sup> X ..... M<sup>2</sup> = .....€

Précisez vos dimensions larg.....x long ..... = .....m<sup>2</sup>.

Table(s) 2ml: 2.00€ x ..... = .....€

Forfait EDF : 10.00 € OUI // NON = .....€

**TOTAL DE VOTRE RESERVATION = ..... €**

**En cas de désistement après le 23 octobre 2022, l'engagement ne sera pas remboursé**

L'exposant déclare vendre et échanger que des objets dont il est le propriétaire  
Et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessous

Fait à ..... Le .....2022

Signature du formulaire engagement et du règlement  
précédée de la mention « lu et approuvé »

L'INSCRIPTION doit nous parvenir impérativement **AVANT LE 23 Octobre 2022** à :  
Club Saintongeais de Véhicules d'Époque -Maison des Associations -boite 130 - 31 rue du Cormier  
17100 SAINTES

**Contact : 07.81.45.39.50 ou 07.67.28.14.17**



CLUB SAINTONGEAIS DE VEHICULES D'EPOQUE  
Sous le N° W174000159 -FFVE N° 71

Maison des Associations-Sébastien de Brouard  
31 Rue du Cormier  
17100 SAINTES

## **REGLEMENT INTERIEUR / EXTERIEUR** de la 27<sup>ème</sup> Bourse d'Echange AUTOS-MOTOS 2022 organisée par le CSVE.

Mesdames, Messieurs les exposants,

Le **CSVE**, organisateur de la bourse d'échanges auto -moto , vous souhaite la bienvenue à SAINTES.

Tous les bénévoles de notre association feront le maximum pour vous rendre ce weekend agréable et conviviale.

C'est avec plaisir que **nous offrons à chaque exposant 2 jetons** à consommer à votre gré.

De plus, nous offrons **l'apéritif samedi à 19 heures aux exposants.**

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales et réglementaires ainsi que le règlement de la Bourse d'échanges et notamment :

- **l'obligation d'inscription** auprès des organisateurs
- **le respect des limites de l'emplacement** réservé pour chaque stand
- l'interdiction de vente de nourriture, de boissons et de tout ce qui n'a pas attiré à la vocation de la bourse échanges
- **pas de vente de vêtement postérieur à 1960 en INTERIEUR**
- pas d'installation de Tivoli en intérieur
- respecter l'INTERDICTION DE FUMER en INTERIEUR
- pas de possibilité de radio ou autre musique en INTERIEUR
- **aucune fixation au sol pour l'extérieur et dans les murs pour l'intérieur**
- **le respect du code de la route** à l'intérieur du périmètre de la Bourse d'Echanges et de ses abords  
Tant pour la circulation que pour le stationnement des véhicules
- autant que possible **l'affichage du prix de chaque article** proposé à la vente
- **l'obligation de se conformer aux éventuels contrôles** des services de l'ordre, police ou gendarmerie, et des services de l'état.

### **Les organisateurs de la « bourse d'échanges » :**

- **déclinent toutes responsabilités** concernant les accidents qui pourraient survenir, les vols d'objets ou les dégradations qui pourraient être commises sur les objets destinés à la vente, les véhicules, ou tout autre objet appartenant aux exposants ou aux visiteurs.
- **invitent les exposants à prendre toutes mesures nécessaires** afin que le stationnement de leur véhicule ne puisse occasionner de gêne à autrui, l'accès et la circulation des services de sécurité dans l'enceinte de la « bourse d'échanges » (mettre feuille dûment remplie sous le pare brise pour reconnaître les exposants)
- **demandent aux participants de se conformer aux consignes données**

Seuls les emplacements payés d'avance sont réservés. Les autres placements se feront en fonction des arrivées et selon la capacité d'accueil encore disponible.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 31 Octobre 2020, sauf cas de force majeure.**

Il sera remis à chaque exposant un **sac poubelle** permettant de recevoir les déchets, papiers et autres débris. Chaque exposant est tenu de **laisser son emplacement propre à la fin de la « bourse échanges »**

**Le non respect de l'une des clauses du présent règlement, peut entraîner l'exclusion immédiate du contrevenant.**

L'équipe organisatrice de la « bourse d'échanges » vous remercie de votre participation et vous souhaite un excellent week-end.